

SSIAP1 – AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D' ASSISTANCE A PERSONNES

PROGRAMME DE FORMATION

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES :

« La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans les établissements doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » (art MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques incendie et de paniques dans les établissements recevant du public) Arrêté du 2 mai 2005 modifié.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux fonctions d'agent de service de sécurité incendie.

PRE-REQUIS :

Aptitude médicale attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié
Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante.
SST ou PSE1 en cours de validité ou PSC1 de moins de deux ans.

DUREE :

77 heures sur 11 jours examen compris

NOMBRE DE CANDIDATS :

12 candidats maximum.

PUBLIC CONCERNE :

Les personnes souhaitant acquérir la qualification leur permettant d'exercer la fonction d'agent de service de sécurité incendie des Établissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur.

DELAIS D'ACCES :

De 1 à 60 jours selon le planning N en vigueur.

EVALUATION ET VALIDATION :

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du Présence obligatoire à l'ensemble des séquences programmées de la formation.
Évaluation ponctuelle terminale, devant un jury, se composant de deux épreuves :

Une épreuve écrite : QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme

Une épreuve pratique : ronde avec anomalies et sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde, à l'issue le candidat rédigera une main courante.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins 12/20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'épreuve pratique.

Délivrance d'un diplôme SSIAP 1 signé par le représentant du service d'incendie et de secours compétent.

CONTENU :

Conformément à l'annexe II de l'arrêté
du 02 Mai 2005 modifié

Le feu et ses conséquences

Le feu

Comportement du feu

Sécurité incendie

Principes de classement des établissements

Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie

Desserte des bâtiments

Cloisonnement d'isolation des risques

Evacuation du public et des occupants

Désenfumage

Eclairage de sécurité

Présentation des différents moyens de secours connaître les principes de la réglementation

incendie dans les ERP et les IGH

Installations techniques

Installations électriques

Ascenseurs et nacelles

Installations fixes d'extinction automatique

Colonnes sèches et humides

SSI

Rôles et missions des agents de sécurité incendie

Le service de sécurité

Consignes de sécurité et main courante

Poste de sécurité

Rondes de sécurité et surveillance des travaux

Mise en œuvre des moyens d'extinction

Appel et réception des services publics de secours

Sensibilisation des occupants

Concrétisation des acquis

Visites applicatives (ERP – IGH)

Mises en situation d'intervention

METHODES PEDAGOGIQUES :

Alternance de partie théorique et pratique

Participatives et actives

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Plateau technique avec un PC sécurité équipé d'un SSI

Site adapté permettant les rondes de sécurité incendie

Une aire de feu

Local enfumé par des fumées froides et non toxiques

Livret de cours

Vidéos

ACCESSIBILITE :

M2S33 Formations répond aux normes ERP

HANDICAP :

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter Monsieur GRATIA Stéphane, conseiller référent au 05.57.54.54.94 ou par email : contact@m2s33.fr afin d'étudier d'éventuels aménagements.

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Stéphane GRATIA

SSIAP1 – AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D' ASSISTANCE A PERSONNES

Formations aux Métiers de la Sécurité Privée - Audit & Conseil en Entreprise - M2S33 Formations - Immeuble SERVO - 19 / 21 rue du Commandant Cousteau - 33100 BORDEAUX - Tél : 05 57 54 54 94
SAS au capital de 14.000 € - RCS Bordeaux - SIRET 834 644 734 00016 - APE - 8559A, 6 Déclaration d' activité enregistrée sous le numéro 75331106733 auprès du préfet de région Nouvelle-Aquitaine
« Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l' Etat » Autorisation d' exercice N° FOP-033-2027-04-20-20220646892 du 20/04/2022 délivrée par le CNAPS
Mention légale cf. Article L612-14 du CSI « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de nuisance publique à l'entrepreneur ou aux personnes out en bénéficiant »